

Arrondissement de Draguignan



MAIRIE

83820 RAYOL-CANADEL-SUR-MER

Téléphone : 04 94 15 61 00

Télécopie : 04 94 15 61 19

FLASH INFO

Le 10.12.2009

ZAC de la Teissonnière : Décisions du Conseil d'Etat : Suite des jugements

Arrêté par lequel le Conseil d'Etat vient, dans son jugement en date du 9/12/2009, renvoyer l'affaire devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille pour qu'il soit statué au fond.

Maître BARTHELEMY, Avocat de la Commune au Conseil d'Etat : « Je me réjouis tout particulièrement de ce résultat favorable, qui va donc entraîner le rejet de toutes les demandes des acquéreurs de terrains, titulaires ou non d'un permis de construire. »

Le Maire.

A. M COUMARIANOS

